

Mode opératoire sur la mise en œuvre du prêt BFM Solidarité – Dispositif Métropole

Le présent document a pour objectif de vous accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle du financement.

La Mutuelle communique les éléments et les caractéristiques du prêt BFM solidarité auprès des adhérents bénéficiaires concernés par une crise sanitaire ou environnementale.

La Mutuelle remet aux adhérents bénéficiaires le formulaire de demande de prêt et son autorisation pour souscrire un prêt solidarité, au moyen d'un certificat d'éligibilité signé de la mutuelle, ou par la signature et le tampon de la mutuelle sur la demande de prêt.

L'adhérent bénéficiaire doit remplir et communiquer les documents suivants à la BFM :

- La demande de prêt complétée des informations concernant sa situation financière
- La demande de souscription à l'assurance emprunteur si l'adhérent souhaite en souscrire une
- Les pièces justificatives demandées.

**Dossier complet à adresser par courrier postal à
BANQUE FRANCAISE MUTUALISTE
SERVICE ANALYSE ET DECISION DES CREDITS
56-60, RUE DE LA GLACIERE
CS 11408
75705 PARIS CEDEX 13**

L'adhérent bénéficiaire doit fournir des éléments exacts et complets afin que la BFM puisse procéder à une évaluation appropriée de sa solvabilité. Le crédit ne pourra pas être accordé si la BFM n'est pas en mesure de l'évaluer.

Le contrat de prêt à la consommation pourra être décaissé après un délai de rétractation de 14 jours ramené à 8 jours sur demande expresse de l'adhérent, au moment de la signature de l'offre de crédit.

Etape 1 – Remplir la demande de prêt

Remplir :

- Les informations sur l'emprunteur, et si le cas se présente sur le coemprunteur
 - Point d'attention : Les coordonnées de l'adhérent sont indispensables pour la suite du traitement du dossier, et notamment l'adresse mail. Vérifier que l'information est bien reportée
- Les charges de crédits en cours
- Les coordonnées bancaires
- Le choix de souscrire ou non à l'assurance emprunteur
- Les caractéristiques du prêt sollicité
 - Le montant,
 - La durée,
 - Le différé d'amortissement optionnel, de 0 à 12 mois.

Le formulaire de demande de prêt doit être signé de l'emprunteur et, si le cas se présente, du coemprunteur.

Le cadre réservé à la Mutuelle a pour objet de certifier l'éligibilité de l'adhérent à l'offre. Il doit être rempli, signé et tamponné par la Mutuelle (sauf présence d'un certificat d'éligibilité)

Etape 2 – En cas de demande d'assurance, remplir les documents d'assurance

L'assurance est facultative mais conseillée.

En cas de demande d'adhésion à l'assurance emprunteur, la liasse CNP doit être remplie. Elle doit être sans rature, sans surcharge, sans correcteur, datée et signée. Il s'agit :

- Du bulletin individuel de demande d'adhésion
- Du questionnaire de santé simplifié si l'adhérent peut répondre NON aux 8 questions, sinon du questionnaire de santé

Point d'attention : selon les réponses données par l'adhérent au questionnaire de santé (questionnaire de santé simplifié ou questionnaire de santé), la décision d'assurance dépendra ou non de la BFM. En cas de décision déléguée, la BFM répondra rapidement à l'adhérent. Si la décision n'est pas déléguée, la BFM devra transmettre le questionnaire de santé à la CNP pour une décision de l'assureur et les délais de traitement seront allongés.

Etape 3 – Collecter et verser à la demande de prêt les pièces justificatives

Collecter :

- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport
- Photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu ou de non-imposition
- Photocopie du dernier bulletin de salaire
- Photocopie des 3 derniers mois complets et détaillés de tous les relevés de comptes bancaires
- Relevé d'Identité Bancaire (BIC/IBAN)
- Bulletin de demande d'admission au contrat d'assurance et le questionnaire de santé simplifié ou le questionnaire de santé (le cas échéant)
- Certificat d'éligibilité signé de la mutuelle ou, signature et tampon de la mutuelle sur la demande de prêt

Pour tout renseignement, s'adresser aux conseillers de la Banque Française Mutualiste au **0 987 980 980** (appel non surtaxé)

Etape 4 – Edition de l'offre de prêt et contractualisation

A réception de la demande de prêt, la BFM analyse le dossier et dans l'hypothèse d'un accord émet une offre de crédit.

Les offres de prêt sont envoyées à l'adhérent par courrier postal.

Il lui sera demandé de nous retourner les documents signés. L'adhérent précisera s'il souhaite un décaissement anticipé (au 8^e vs 14^e jour). Il remettra par la suite au courrier postal l'offre de prêt complète et les documents d'assurance en cas de souscription au contrat CNP.